



### **La FCCQ satisfaite de l'adoption du Projet de loi 3**

**Montréal, le 4 décembre 2014** – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) salue l'adoption du Projet de loi 3 sur la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et félicite le ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, pour avoir su mener les négociations avec le secteur municipal avec rapidité et doigté et écouter l'ensemble des intervenants.

« Cette Loi permettra de sortir les régimes de retraite du secteur municipal de leur situation de déficit. Le coût de ces régimes de retraite doit être partagé entre les municipalités et leurs employés, qui doivent accepter de contribuer, eux aussi, à la viabilité financière de leur propre régime de façon responsable et en toute équité par rapport aux autres travailleurs du Québec », a déclaré Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ, qui a pris acte des amendements apportés au projet de loi selon lesquels les municipalités et leurs employés pourront s'entendre sur un partage 45-55 des déficits passés. « L'approche du partage équitable, notamment celui du 50-50, est une condition essentielle à la pérennité des régimes à prestation déterminée. »

La FCCQ rappelle que les conclusions du rapport D'Amours mettaient déjà en lumière l'urgence de résorber les déficits actuariels des régimes de retraite du milieu municipal. De plus, la commission Demers avait aussi souligné la nécessité de prolonger la vie active des travailleurs afin de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre.

« Il est impératif de mettre en œuvre rapidement des solutions concrètes comme celle-ci, car le vieillissement de la population et la diminution des personnes en âge de travailler entraîneront des conséquences graves sur la croissance économique du Québec et sur l'état de ses finances publiques au cours des prochaines années. Dans le contexte économique actuel, le retour rapide à l'équilibre financier des régimes de retraite représente la seule solution qui permet d'éviter de refiler aux contribuables une lourde facture dans les années à venir » de conclure, Mme Bertrand.

#### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de plus de 140 chambres de commerce et 1 200 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Camilla Sironi  
Conseillère aux communications  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
Tél. : 514 844-9571 p. 3227  
Cell : 514 647-4745  
[camilla.sironi@fccq.ca](mailto:camilla.sironi@fccq.ca)